

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
À tous les médias

Projet de loi sur la protection de l'eau La SESAT s'en réjouit et espère une plus grande attention à l'eau souterraine

Amos, le 6 juin 2008 – La Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue accueille favorablement le projet de loi 92 : *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* déposée hier à l'Assemblée nationale par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp.

Depuis 2002, l'Abitibi-Témiscamingue est le théâtre de multiples démarches de recherches, d'acquisition des connaissances, d'études, d'échanges et de concertations menées par diverses organisations régionales particulièrement intéressées à la protection, à la gouvernance et à la mise en valeur de l'eau souterraine. Au Canada, près du tiers de la population s'approvisionne en eau souterraine et elle représente la source d'eau potable de 73 % des habitants de l'Abitibi-Témiscamingue, et même 100 % pour la MRC d'Abitibi.

« Les propositions du projet de loi 92 d'établir les bases d'une gouvernance de l'eau par bassin versant et de former un Bureau des connaissances sur l'eau est tout à l'honneur de la ministre Beauchamp. Toutefois, sous l'angle général de la politique et de la gestion de l'eau au Québec, les eaux souterraines font figure de parents pauvres » constate le président de la SESAT, monsieur Serge Bastien. La SESAT demande donc au gouvernement que l'eau souterraine, au même titre que l'eau de surface puisse faire l'objet d'une gestion intégrée et concertée, ce qui n'est pas encore apparent dans le projet de loi 92. La SESAT souhaite également que l'expertise de la région, par la participation de l'UQAT et de la SESAT, soit mise à contribution dans la formation du système d'informations nommé Bureau sur les connaissances sur l'eau.

La SESAT mentionne également que le principe utilisateur-payeur mérite davantage réflexion et fera l'objet de discussions au sein de son réseau dans un proche avenir. Des préoccupations actuelles se situent néanmoins au niveau de l'attribution des montants qui proviennent du Fonds vert. La SESAT estime que les sommes qui y seront versées par les utilisateurs-payeurs ou les pollueurs-payeurs devront servir à la gouvernance et la protection de la ressource hydrique.

La SESAT a pour mission d'exercer un rôle de concertation régionale au niveau de la gouvernance, de la protection et de la mise en valeur de la ressource en eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue, particulièrement en ce qui concerne l'eau des eskers, et ce, en vue d'en assurer une gestion responsable et proactive. Une reconnaissance à cet égard lui est d'ailleurs accordée par des organismes régionaux, notamment par la Conférence régionale des élus (CRÉ), la démarche ACCORD, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (l'UQAT) et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). À cet égard, la SESAT entend présenter un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur le présent projet de loi.

- 30 -

Source : Geneviève Godbout
819-732-8809 poste 8241

Pour entrevue : Serge Bastien
Président
819-732-2812 poste 214